



AED
Rencontres exécutives
Lundi, 15 juin 2026 à 19h00
Rencontre virtuelle (Teams)

EN PRÉSENCE DE

Amber Diodati: Vice-présidente aux communications
Maxime Cloutier: Vice-président associations
Vuvu-Jude Mayenikini: Président
Mateo Porras Gil: Vice-président diversité
Marie-France Toubia: Vice-présidente aux Finances
Frédérique Paradis: Vice-président dev. Professionnel
Émile Larochelle: Vice-président aux affaires sportives
Thomas Di Re: Vice-président partenariats

EN ABSENCE DE

Romane Goyer-Viain: Vice-présidente social
Anne-Sophie Pierre: Conseillère à l'AED
Chloé Moukheiber: Vice-présidente académique
Aidan Ross: Conseiller Anglophone

1. Ouverture de la rencontre

- Jude propose l'ouverture de la rencontre, il est appuyée par Thomas.

2. Problème d'accréditation/ refonte du règlement constitutif des clubs/ Compte bancaire des associations

Maxime

- Maxime indique que certaines associations déposent les fonds de leur association dans des comptes bancaires personnels.
- À ce jour, seulement trois associations n'ont pas de compte bancaire au nom de leur association.

Discussion

- Amber demande pourquoi ces informations financières détaillées sont requises et demande des exemples concrets d'associations qui déposent leurs fonds dans un compte personnel.
 - Maxime répond qu'une association a expliqué ne pas avoir ouvert de compte bancaire en raison de difficultés avec l'ancien régime de SEUO. Par conséquent, le président conserve actuellement le surplus de l'association dans son compte bancaire personnel.
- Thomas demande pourquoi les associations doivent fournir des renseignements détaillés sur les entrées et sorties de fonds.
 - Maxime explique que cette exigence vise à assurer une meilleure transparence financière et à vérifier que les sommes versées par les cabinets et par l'AÉD sont utilisées exclusivement pour les activités de

l'association. Il précise qu'il s'agit également d'un moyen de maintenir la confiance envers les associations.

- Amber souligne qu'il est possible que plusieurs associations ne soient pas en mesure de fournir tous les reçus demandés, puisque cette exigence n'existait pas auparavant et que les anciennes équipes n'ont pas nécessairement conservé tous les justificatifs.
 - Elle mentionne qu'il est souvent possible de vérifier l'utilisation des fonds en consultant les événements organisés par les associations et que l'absence de certains reçus ne signifie pas nécessairement une mauvaise gestion.
 - Elle exprime sa préoccupation que l'exigence de produire d'anciens reçus puisse pénaliser des associations.
- Maxime rassure Amber en précisant que les décisions d'accréditation seront prises par vote et que l'évaluation portera sur l'ensemble du dossier et du fonctionnement de chaque association, et non uniquement sur la présence de tous les reçus.
- Amber indique que cette précision la rassure, mais propose tout de même qu'un message soit envoyé aux présidents afin de les soutenir et de préciser que le processus d'accréditation repose sur une évaluation globale du dossier.
- Maxime s'oppose à cette proposition, estimant qu'un tel message pourrait donner l'impression que le processus d'accréditation est moins rigoureux.

Vote Exiger qu'une association détient un compte bancaire à son nom afin d'obtenir son accréditation auprès de l'AÉD.

- Le quorum des deux tiers des membres est atteint.
- **Résultat** : Adopté à l'unanimité, sans opposition.

3. Check-in du lundi

- Jude informe l'équipe qu'un message de suivi (« check-in ») sera envoyé à tous les membres chaque lundi.
- Il précise qu'il souhaite recevoir les réponses dans un délai raisonnable, idéalement le plus rapidement possible.

4. Ménage du bureau + 600/ BBQ de l'AED

- Le 11 juillet, le plus grand nombre possible de membres est invité à participer au ménage des casiers et du bureau de l'AÉD.
- Il est précisé que la présence de tous n'est pas obligatoire, mais que toute aide sera appréciée.
- Le soir même, une activité de d'équipe aura lieu sous la forme d'un BBQ chez Fred.
- Émile suggère qu'il serait préférable d'organiser cette activité au début du trimestre d'automne.
 - Il est toutefois rappelé que le ménage doit être effectué avant la rentrée afin de préparer les casiers qui seront mis en vente.

5. Guide commandites

- Fred explique qu'elle doit encore rencontrer Amber et Thomas afin de finaliser le contenu des guides.
- Elle souligne qu'il est important que les guides soient envoyés rapidement.
- Deux courriels distincts seront préparés :

1. **Guide de l'AÉD**, qui présentera les événements concrets de l'AÉD, notamment les activités du CDP, les produits dérivés (merch), le tournoi de golf, le site Web, la semaine d'accueil et la Semaine de la diversité.
 2. **Guide des associations**, qui présentera les comités ainsi que les initiatives moins concrètes de l'AÉD.
- Fred et Maxime consacrent une quinzaine de minutes à discuter de la logistique entourant l'envoi de ces courriels.
 - Maxime propose d'envoyer d'abord un courriel aux cabinets afin de connaître leurs disponibilités, puis de planifier les événements en fonction des dates qui leur conviennent.
 - Jude répond qu'il est préférable d'avoir des événements suffisamment définis avant de solliciter les cabinets pour fixer des dates.
 - Mateo demande à quel moment les guides seront envoyés ainsi que des précisions sur les différences entre les deux documents.
 - Fred répond que la date d'envoi reste à déterminer, puisqu'elle attend toujours l'autorisation du CDP.
 - Fred demande également à Émile de concrétiser sa proposition concernant le tournoi de golf.
 - Émile répond qu'il fera le nécessaire afin de présenter un projet concret.

6. Proposition du bright space

- Il est proposé que seuls Amber, Fred, Chloé, Maxime et Jude aient un accès de gestion à Brightspace afin d'assurer la confidentialité des informations.
- Fred explique que cette plateforme permettra de centraliser les communications de l'AÉD.
- Les étudiants pourront notamment y consulter le calendrier de l'AÉD ainsi que l'ensemble des courriels envoyés.
- Les autres membres de l'exécutif pourront transmettre leurs informations à Amber, qui se chargera de les publier sur Brightspace.
- Maxime indique également que l'espace Brightspace actuellement réservé aux présidences sera supprimé et intégré à l'espace principal de l'AÉD, où une sous-section sera créée à l'intention des présidences.

7. GGM:

a. Recruitment

- Thomas informe l'équipe que le recrutement a suscité peu de candidatures. Seulement quatre personnes ont postulé.
- Il mentionne également qu'une candidate ne pourrait actuellement pas être retenue puisque, selon Maxime, son admission contreviendrait au règlement constitutif. Elle serait membre de deux associations et d'un comité.

b. Discussion sur le règlement constitutif

- Thomas propose de modifier le règlement afin de préciser explicitement qu'un étudiant peut être membre de **deux associations et d'un comité**, ou de **deux comités et d'une association**. Il explique que la formulation actuelle, qui limite l'implication à « deux clubs », prête à interprétation.
 - Maxime demande d'abord combien de membres composent actuellement le GGM.
 - Thomas répond que le GGM compte actuellement cinq membres, sans inclure Fred et lui-même.
 - Il précise que l'objectif est d'atteindre entre dix et quatorze membres afin d'assurer une équipe

suffisamment nombreuse pour obtenir le plus grand nombre possible de commandites.

- La discussion revient ensuite sur l'interprétation du règlement.

- Maxime affirme que la notion de « deux clubs » a toujours inclus à la fois les associations et les comités. Il indique que, selon l'interprétation qui a toujours été retenue, les comités ne sont pas exclus de cette limite.
- Thomas demande à Maxime de préciser à qui il fait référence lorsqu'il utilise le terme « nous », puisqu'à sa connaissance, les années précédentes, cette règle ne s'appliquait pas aux comités.
- Amber appuie les propos de Thomas en soulignant qu'elle-même faisait partie de deux associations et d'un comité l'année précédente, tout comme plusieurs de ses collègues.
- Maxime répond qu'il est ouvert à modifier le règlement, mais rappelle qu'il doit superviser les activités de trente-cinq associations et souhaite éviter d'avoir à gérer des situations ambiguës.

c. Clarifications

- Émile demande des précisions sur l'interprétation actuelle du règlement constitutif. Maxime fournit les explications nécessaires.
- Mateo souhaite confirmer que l'exception accordée aux membres du Comité de la diversité demeure inchangée, c'est-à-dire qu'ils peuvent continuer à être membres de deux autres clubs en plus de leur implication au comité.
- Il est confirmé qu'aucune modification n'est apportée à cette exception et que les membres du Comité de la diversité (CDI) ne sont pas visés par cette limitation.

Vote (Proposition de Thomas): Modifier le règlement constitutif afin de permettre explicitement

- deux associations et un comité; **ou**
- deux comités et une association.
- Maxime propose plutôt d'établir une limite globale de **trois clubs**, sans distinction entre associations et comités.
- Jude rappelle qu'il est possible de modifier le règlement constitutif et que toute modification devra être entérinée lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Résultat du vote : Proposition adoptée à l'unanimité (**8 voix pour, 0 contre**).

d. Réorganisation du GGM

- Thomas annonce qu'il deviendra membre du GGM plutôt que coprésident. Marie deviendra coprésidente du GGM.
- Il assume désormais la coprésidence du comité FTX Merch avec Jude.
 - Mateo demande si Thomas souhaite modifier le règlement constitutif afin de permettre cette nouvelle structure.
 - Thomas répond qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle propre à cette année, en raison de son rôle de président de la FEDQ, et qu'il ne juge pas nécessaire de modifier le règlement à cet égard.

8. Clôture de la réunion

- Jude propose la clôture de la réunion. La proposition est appuyée par Marie- France.

Amber Diodati

Vice-présidente aux communications